

**L'an DEUX MILLE QUINZE, le SEIZE JUIN** à 20 heures 30, le conseil municipal de Bajamont s'est réuni en **session ordinaire** sous la présidence de Monsieur Patrick BUISSON, Maire.

**Ordre du jour** :

- ✓ **Approbation de l'extrait du registre des délibérations du conseil municipal du 14 avril et du 5 mai 2015**
- ✓ **Projet pôle enfance : point et calendrier**
- ✓ **Subventions aux associations**
- ✓ **Délibération accessibilité : demande de prorogation Ad'Ap**
- ✓ **Chantier jeunes : organisation et convention**
- ✓ **Exonération de la Taxe d'Aménagement pour les abris de jardin**
- ✓ **Programmation des travaux**
- ✓ **Schéma de collecte : point d'étape**
- ✓ **Délibération emprunt SMVAC 2015**
- ✓ **Délibération : demande de retrait du syndicat intercommunal de transport d'élèves de Penne d'Agenais (annule et remplace la délibération du 9 décembre 2014)**
- ✓ **Questions d'actualité**

**Etaient présents** : Patrick BUISSON, Jean-Michel RENOU, Claude PRION, Marcelle MANEIN, André PUJOL, Jean-Claude PATINEC, Pascale TOUSSAINT, Patrick COUDERC, Delphine SCOPEL, Boris BRU, Aude MARCELLI, Jean-Pierre JOUVE, Caroline VIDAL, Paola CAMPOS

**Excusée** : Sandrine CURIE

**Secrétaire de séance** : Delphine SCOPEL

**APPROBATION DE L'EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 14 AVRIL et DU 5 MAI 2015**

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte-rendu du 14 avril et celui du 5 mai 2015.

**PROJET PÔLE ENFANCE  
POINT ET CALENDRIER**

Jean-Claude PATINEC et Monsieur le Maire ont rencontré Monsieur François de LA SERRE afin de définir les axes de travail prioritaires du projet actualisé :

- Création de la quatrième classe
- Mise en conformité de la production de repas
- Redimensionnement du réfectoire (permettant un service unique et un emploi mutualisé de cet espace)
- Mise en accessibilité des espaces
- Travail sur la mutualisation de l'ensemble des espaces
- 600 000 € HT : dépense maximale hors frais d'étude.

Une réunion de présentation à l'ensemble des usagers aura lieu demain (mercredi 17 juin) à 18h15 en mairie.

Le dossier de demande d'aide parlementaire doit être adressé au Ministère de l'Intérieur avant le 30 juin. Le conseil municipal se réunira donc à nouveau mardi 23 juin à 20h30 pour voter le projet final.

## **SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS**

Marcelle MANEIN précise que la commission Associations travaille à partir de la demande formulée par chaque association ainsi qu'à l'appui du bilan financier de l'exercice antérieur et du budget prévisionnel du suivant.

Sur proposition de la commission, Monsieur le Maire soumet au conseil municipal le vote suivant :

- Ecole de musique : 490 €,
  - Société de chasse : 150 €,
  - Association culturelle : 3 500 €,
  - Loisirs créatifs : 400 €,
  - Polifonia : 300 €,
  - Association des Parents d'Elèves : 200 €,
  - Anciens combattants : 300 €,
  - Comité des Œuvres Sociales : 1 191 €,
  - Secours catholique : 100 €,
  - Secours populaire : 100 €,
  - Restos du cœur : 100 €,
  - Prévention routière : 102 €.
- TOTAL : 6 933 €

Après délibération, à l'unanimité, le conseil municipal approuve ces subventions et mandate Monsieur le Maire pour les verser à hauteur d'un **montant total de 6 933 €**. Elles seront prélevées à l'article 6574 du budget primitif 2015.

Le dossier du Comité des fêtes et celui de l'association Gymnastique volontaire n'étant pas complets, leurs demandes seront soumises au vote lors du prochain conseil municipal.

### **SUBVENTION Maison de l'Enfance**

Claude PRION reste dans l'attente de la demande écrite officielle de subvention accompagnée du bilan comptable. Le vote sera soumis au vote lors du prochain conseil sous réserve de la réception des pièces demandées le 22 juin à midi.

Après débats, malgré l'absence de réception des pièces mentionnées dans la convention du 9 décembre 2014, mais afin d'éviter de mettre la structure en difficulté au mois de juillet, le conseil municipal, à l'unanimité, mandate Monsieur le Maire pour verser le deuxième acompte de subvention 2015 correspondant à 30 % du retour CAF de l'année N-1, soit **26 486,84 €**.

## **DÉLIBÉRATION ACCESSIBILITÉ :** **DEMANDE DE PROROGATION Ad'Ap**

### **Cadre réglementaire :**

- Ordonnance n°2014-1090 du 26 septembre 2014 relative à la mise en accessibilité des établissements recevant du public, des transports publics, des bâtiments d'habitation et de la voirie pour les personnes handicapées.

- Décret n° 2014-1327 du 5 novembre 2014 relatif à l'agenda d'accessibilité programmée pour la mise en accessibilité des établissements recevant du public et des installations ouvertes au public.
- Arrêté du 27 avril 2015 relatif aux conditions d'octroi d'une ou deux périodes supplémentaires et à la demande de prorogation des délais de dépôt et d'exécution pour les agendas d'accessibilité programmée pour la mise en accessibilité des établissements recevant du public.
- Code de la Construction et de l'Habitation, article L111-19-42, relatif aux modalités de la demande de prorogation.

### **Contexte :**

L'ordonnance n° 2014-1090 du 26 septembre 2014 relative à la mise en accessibilité des établissements recevant du public, des transports publics, des bâtiments d'habitation et de la voirie pour les personnes handicapées prévoit la mise en place d'un outil, l'agenda d'accessibilité programmée. Celui-ci donne la possibilité de prolonger, au-delà de 2015, le délai permettant d'effectuer les travaux de mise en accessibilité des établissements recevant du public et des installations ouvertes au public. Cet outil est adopté en contrepartie de la mise en place d'un dispositif de suivi de l'avancement des actions de mise en accessibilité prévues, qui peut amener à sanctionner, dans le cadre d'une procédure de carence, les manquements aux engagements pris par le signataire dans l'agenda.

Il a toutefois été prévu, en vertu de l'Arrêté du 27 avril 2015, des modalités de prorogation des délais associés au dépôt de l'agenda en cas de difficultés financières, techniques ou de cas de force majeure.

### **Exposé des motifs :**

Afin d'homogénéiser les dossiers et de réaliser des économies d'échelle notamment, l'Agglomération d'Agen et 21 de ses communes membres ont constitué un groupement de commandes, ayant pour objet la réalisation des Ad'Ap.

L'étude devant couvrir au total 399 ERP et 83 IOP, le délai de restitution des études, initialement imposé au 27/09/15 (par l'Ordonnance 2014-1090 et transcrite dans l'article L111-7-6 du CCH), ne pourra être tenu. En vertu de l'article L111-7-6 du Code de la Construction et de l'Habitation, la clause de l'impossibilité technique peut donc être invoquée dans notre cas. Une demande de prorogation, de 1 an maximum, peut être déposée au Préfet.

### **Décision :**

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de demander prorogation de 1 an du délai de dépôt du dossier Ad'Ap, pour raison technique.

## **CHANTIER JEUNES : ORGANISATION ET CONVENTION**

Delphine SCOPEL explique que le Chantier Jeunes se déroulera cette année du 6 au 10 juillet et sera organisé selon la formule habituelle (travaux le matin, loisirs l'après-midi).

Une intervenante (Mme Fathia CHENOUIFI) sera présente pendant 20 heures. Elle animera un atelier Langage des signes, une vidéo sera réalisée et diffusée sur le site internet de la mairie. Delphine propose de verser une indemnité à cette personne pour son intervention à hauteur de 250 €.

Après débat, à l'unanimité, le conseil municipal accepte cette proposition et mandate Monsieur le Maire pour signer une convention dans ce sens avec Mme Fathia CHENOUIFI. Cette somme sera prélevée à l'article 6288 du budget primitif 2015.

## INFORMATION : EXONÉRATION DE LA TAXE D'AMÉNAGEMENT POUR LES ABRIS DE JARDIN

Jean-Michel RENOÛ informe les membres du conseil municipal que la délibération relative à l'exonération de la taxe d'aménagement votée le 4 novembre 2014 a été rectifiée à la demande du service de contrôle de légalité de la Préfecture comme suit :

Dernier paragraphe : « *Ouï l'exposé de Jean-Michel RENOÛ, à l'unanimité, le conseil municipal décide, en application de l'article L. 331-9-8 du code de l'urbanisme, d'ajouter aux exonérations facultatives déjà décidées, les abris de jardin soumis à déclaration préalable* » remplace « *Ouï l'exposé de Jean-Michel RENOÛ, à l'unanimité, le conseil municipal décide, en application de l'article L. 331-9-8 du code de l'urbanisme, d'ajouter aux exonérations facultatives déjà décidées, les abris de jardin soumis à déclaration préalable d'une surface n'excédant pas 12 m<sup>2</sup> hors tout* ».

## PROGRAMMATION DES TRAVAUX

Patrick COUDERC rappelle la nécessité de rénover la bibliothèque ainsi que la salle de la cheminée de la salle polyvalente et l'inscription de cette dépense au budget primitif 2015.

Après étude des différents devis, la commission Cadre de Vie propose de retenir :

- ceux de l'entreprise **M. MADANI Peinture Express' 47 – Lafitte – 47270 SAINT-JEAN-DE-THURAC** pour un montant de 2 319,00 € TTC pour la mise en peinture de la salle de la cheminée et de 2 223,47 € pour la bibliothèque, soit **un montant total de 4 542,47 € TTC**,
- celui de **SARL MORETTI – 25, rue Paganel – 47000 AGEN** pour des travaux de plâtrerie dans la bibliothèque **pour un montant total de 5 624,81 € TTC**,
- celui d'**ALTELEC – « Poulbiac » - 47480 BAJAMONT** pour l'installation de luminaires **pour un montant total de 1 251,55 € TTC**.

Après délibération, à l'unanimité, le conseil municipal approuve ces choix et mandate Monsieur le Maire pour signer les devis.

## SCHÉMA DE COLLECTE : POINT D'ÉTAPE

Monsieur le Maire fait un point sur le déploiement du nouveau schéma de collecte sur la commune. La grande majorité des foyers collectés en porte à porte ont été équipés des deux conteneurs (ordures ménagères et emballages) et informés des modifications de périodicité de ramassage. Le service ad'hoc de l'Agglomération d'Agen va rencontrer prochainement les usagers dont la collecte sera centralisée sur des points de regroupement. Ces foyers seront fournis en sacs et pourront, à la demande, être équipés de conteneurs individuels à usage strictement privé pour plus de commodité.

## DÉLIBÉRATION EMPRUNT SMVAC 2015

Considérant les travaux prévus en 2016, Monsieur le Maire propose de solliciter un emprunt à hauteur de 50 000 €.

Après délibération, à l'unanimité, le conseil municipal mandate le Syndicat Mixte de Voiries d'Agen Centre pour souscrire, pour le compte de la commune, un emprunt de 50 000 € proposé à un taux de 1,10 % par le Crédit Mutuel sur 5 ans.

**DÉLIBÉRATION : DEMANDE DE RETRAIT DU SYNDICAT  
INTERCOMMUNAL DE TRANSPORT D'ÉLÈVES DE PENNE D'AGENAIS**

*Annule et remplace la délibération du même objet visée par les services de contrôle  
de la Préfecture le 30 décembre 2014*

Jean-Michel RENOÜ explique que depuis plusieurs années, aucun enfant bajamontais n'utilise les transports scolaires gérés par le Syndicat Intercommunal de Transport d'Elèves de Penne d'Agenais. Il propose au conseil de solliciter le retrait de la commune auprès du syndicat.

Après délibération, à l'unanimité, le conseil municipal accepte cette proposition et mandate Monsieur le Maire pour informer le SITE de Penne d'Agenais de cette demande de retrait qui s'effectue sans contrepartie financière.

**QUESTIONS D'ACTUALITÉ**

**AGGLOMÉRATION D'AGEN : ÉCLAIRAGE PUBLIC**

L'Agglomération d'Agen lance une campagne visant les économies d'énergie, le schéma lumières. Monsieur CLAUDE, en charge du dossier, rencontrera prochainement Monsieur le Maire afin de proposer des solutions (coupure, diminution de l'intensité...).

Le conseil municipal est favorable à cette démarche.

**PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL**

Le prochain conseil municipal est fixé au 23 juin à 20h30.

L'ordre du jour étant terminé, la séance est levée à 00h45.

Le Maire,  
Patrick BUISSON

Les conseillers municipaux présents,

Jean-Michel RENOÜ

Claude PRION

Marcelle MANEIN

André PUJOL

Jean-Claude PATINEC

Pascale TOUSSAINT

Patrick COUDERC

Delphine SCOPEL

Boris BRU

Aude MARCELLI

Jean-Pierre JOUVE

Caroline VIDAL

Paola CAMPOS